



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2025

Délibération n° 2025/89

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 septembre 2025

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement l'article 9,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment ses articles 5 et 11,

Sur proposition de la Présidente,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 septembre 2025, joint en annexe à la présente délibération.

<p>La Présidente du Conseil d'administration</p>  <p>Leslie GAILLARD</p>	<p>Vu et approuvé le 27 novembre 2025</p>  <p>P/ Le Préfet de la Vendée</p>
---	---

Préfecture de la Vendée DCPATE
Courrier arrivé le

01 DEC. 2025